



Ordo Franciscanus Saecularis

Consilium Internationale

COMMISSION FAMILLE

Fr. Hernán Eguzquiza, TOR

Traduction : Michèle Altmeyer OFS (Traduzione dall'italiano)

LE MARIAGE ET LA FAMILLE : REALITE ET DEFIS

1. VOIR

QUE SE PASSE-T-IL DANS LE MONDE ?

Chute de la réputation sociale des mariages catholiques. Le nombre des mariages en 2018.

*Journal El País. Madrid, Espagne*¹.

Un tiers seulement des mariages célébrés chaque année en Espagne (en 2018 n° 163.430, soit 5,9% de moins que l'année précédente) sont de rite catholique et déjà 47% des enfants naissent hors mariage. Ce sont des données de l'Institut National des Statistiques, qui confirment un processus imparable de laïcisation de la société.

LES BAPTISÉS NON-CROYANTS QUI DEMANDENT LE MARIAGE RELIGIEUX²

À la fin de sa récente session de 2020, la Commission Théologique Internationale (CTI) a publié un document final sur la *Réciprocité entre la foi et les sacrements dans l'économie sacramentelle*. Une partie importante du texte est consacrée à un problème théologique dont les conséquences pastorales ne sont pas une petite affaire : la valeur sacramentelle du mariage des baptisés non-croyants. Il s'agit d'un document dont l'intention fondamentale est de mettre en évidence le lien intrinsèque qui unit la foi avec la célébration des sacrements. Le baptême étant le sacrement de la foi, la notion même de "baptisés non-croyants" est pour le moins paradoxale. Il s'agit cependant d'une situation de fait, malheureusement répandue. Face à cette situation, quand les baptisés non-croyants demandent à se marier "dans l'Église", des erreurs pastorales doivent être évitées. Par conséquent, lorsque la foi personnelle se perd (cette grâce qui guérit et perfectionne la nature, dirait Saint Thomas), il est de plus en plus improbable que ceux qui se marient aient l'intention de faire ce que l'Église entend faire et, par conséquent, il est légitime de douter de la validité du sacrement célébré dans ces conditions. Le fait est que la perception de cette vérité du mariage est menacée quand elle n'est pas cultivée dans un

1

¹ https://elpais.com/ccaa/2019/12/07/madrid/1575736565_490254.html

2

² <http://www.glisrittiti.it/blog/entry/5214>

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_20200303_reciprocita-fede-sacramenti_en.html

environnement personnel et communautaire de foi vécue. En définitive, il appartient aux pasteurs de discerner quelle est l'intention des baptisés non-croyants quand ils demandent à se marier "à l'église".

2. JUGER

DEVANT CETTE RÉALITÉ : que nous dit l'Église dans *Amoris Laetitia*³

Annoncer l'Évangile de la famille aujourd'hui

200. Les Pères synodaux ont insisté sur le fait que les familles chrétiennes, par la grâce du sacrement de mariage, sont les principaux acteurs de la pastorale familiale, surtout en portant « le témoignage joyeux des époux et des familles, Églises domestiques » [225]. [...] Il ne suffit pas d'intégrer une préoccupation générique pour la famille dans les grands projets pastoraux. Pour que les familles puissent être toujours davantage des sujets actifs de la pastorale familiale, il faut « un effort d'évangélisation et de catéchisme » [228] envers la famille, qui l'oriente dans ce sens.

201. **Cela exige de toute l'Église « une conversion missionnaire** : il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens ». [229] La pastorale familiale « doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité. [...]

202. « C'est la paroisse qui offre la contribution principale à la pastorale familiale. Elle est une famille de familles, où les apports de petites communautés, associations et mouvements ecclésiaux s'harmonisent ». [232] En même temps qu'une pastorale spécifiquement orientée vers les familles, on sent le besoin d'« une formation plus adéquate des prêtres, des diacres, des religieux et des religieuses, des catéchistes et des autres agents pastoraux ». [233] [...]

Éclairer les crises, les angoisses et les difficultés

Accompagner après les ruptures et les divorces

241. Dans certains cas, la valorisation de sa propre dignité et du bien des enfants exige de mettre des limites fermes aux prétentions excessives de l'autre, à une grande injustice, à la violence ou à un manque de respect qui est devenu chronique. Il faut reconnaître qu'« il y a des cas où la séparation est inévitable. Parfois, elle peut devenir moralement nécessaire, lorsque justement, il s'agit de soustraire le conjoint le plus faible, ou les enfants en bas âge, aux blessures les plus graves causées par l'abus et par la violence, par l'avilissement et par l'exploitation, par l'extranéité et par l'indifférence ». [257] Mais on ne peut l'envisager que « comme un remède extrême après que l'on [a] vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter ». [258]

242. Les Pères ont signalé qu'« un discernement particulier est indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. La souffrance de ceux qui

ont subi injustement la séparation, le divorce ou l'abandon doit être accueillie et mise en valeur, de même que la souffrance de ceux qui ont été contraints de rompre la vie en commun à cause des mauvais traitements de leur conjoint. Le pardon pour l'injustice subie n'est pas facile, mais c'est un chemin que la grâce rend possible. D'où la nécessité d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses ». [259] En même temps, « les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté ». [260] [...]

243. Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles "ne sont pas excommuniées" et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale. [261] Ces situations « exigent aussi [que ces divorcés bénéficient d'un] discernement attentif et [qu'ils soient] accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité ». [262]

244. D'autre part, un grand nombre de Pères « a souligné la nécessité de rendre plus accessibles et souples, et si possible entièrement gratuites, les procédures en vue de la reconnaissance des cas de nullité ». [263] La lenteur des procès irrite et fatigue les gens. Mes deux récents Documents en la matière [264] ont conduit à une simplification des procédures en vue d'une éventuelle déclaration de nullité de mariage. À travers eux, j'ai voulu aussi « mettre en évidence que l'évêque lui-même dans son Église, dont il est constitué pasteur et chef, est par cela-même, juge des fidèles qui lui ont été confiés ». [265] Par conséquent, « la mise en œuvre de ces documents constitue donc une grande responsabilité pour les Ordinaires diocésains, appelés à juger eux-mêmes certaines causes et, en tout cas, à assurer un accès plus facile des fidèles à la justice. [...] (cf. *Mitis Iudes*, Art. 2-3) ». [266]

245. Les Pères synodaux ont aussi souligné « les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants qui sont, dans tous les cas, les victimes innocentes de cette situation ». [267] Au-delà de toutes les considérations qu'on voudra avancer, ils sont la première préoccupation, qui ne doit être occultée par aucun autre intérêt ou objectif. Je supplie les parents séparés : « il ne faut jamais, jamais, jamais prendre un enfant comme otage ! Vous vous êtes séparés en raison de nombreuses difficultés et motifs, la vie vous a fait vivre cette épreuve, mais que les enfants ne soient pas ceux qui portent le poids de cette séparation, qu'ils ne soient pas utilisés comme otages contre l'autre conjoint, qu'ils grandissent en entendant leur maman dire du bien de leur papa, bien qu'ils ne soient pas ensemble, et que leur papa parle bien de leur maman ». [268] [...]

246. L'Église, même si elle comprend les situations conflictuelles que doivent traverser les couples, ne peut cesser d'être la voix des plus fragiles, qui sont les enfants qui souffrent, bien des fois en silence. Aujourd'hui, « malgré notre sensibilité en apparence évoluée, et toutes nos analyses psychologiques raffinées, je me demande si nous ne nous sommes pas aussi anesthésiés par rapport aux blessures de l'âme des enfants [...] » [269] Ces mauvaises expériences n'aident pas à ce que ces enfants mûrissent pour être capables d'engagements définitifs. Par conséquent, les communautés chrétiennes ne doivent pas laisser seuls, dans leur nouvelle union, les parents divorcés. Au contraire, elles doivent les inclure et les accompagner

dans leur responsabilité éducative. Car « comment pourrions-nous recommander à ces parents de faire tout leur possible pour éduquer leurs enfants à la vie chrétienne, en leur donnant l'exemple d'une foi convaincue et pratiquée, si nous les tenions à distance de la vie de la communauté, comme s'ils étaient excommuniés ? [...] » [\[270\]](#) Aider à guérir les blessures des parents et les protéger spirituellement est un bien pour les enfants aussi, qui ont besoin du visage familial de l'Église qui les protège dans cette expérience traumatisante. Le divorce est un mal, et l'augmentation du nombre des divorces est très préoccupante. Voilà pourquoi, sans doute, notre tâche pastorale la plus importante envers les familles est-elle de renforcer l'amour et d'aider à guérir les blessures, en sorte que nous puissions prévenir la progression de ce drame de notre époque. [...]

Certaines situations complexes

250. L'Église fait sienne l'attitude du Seigneur Jésus qui, dans un amour sans limite, s'est offert pour chaque personne sans exceptions. [\[275\]](#) Avec les Pères synodaux, j'ai pris en considération la situation des familles qui vivent l'expérience d'avoir en leur sein des personnes manifestant une tendance homosexuelle, une expérience loin d'être facile tant pour les parents que pour les enfants. C'est pourquoi, nous désirons d'abord et avant tout réaffirmer que chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et accueillie avec respect, avec le soin d'éviter "toute marque de discrimination injuste" [\[276\]](#) et particulièrement toute forme d'agression et de violence. Il s'agit, au contraire, d'assurer un accompagnement respectueux des familles, afin que leurs membres qui manifestent une tendance homosexuelle puissent bénéficier de l'aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie. [\[277\]](#)

251. Au cours des débats sur la dignité et la mission de la famille, les Pères synodaux ont fait remarquer qu'en ce qui concerne le « projet d'assimiler au mariage les unions entre personnes homosexuelles, il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille ». Il est inacceptable que « les Églises locales subissent des pressions en ce domaine et que les organismes internationaux conditionnent les aides financières aux pays pauvres à l'introduction de lois qui instituent le "mariage" entre des personnes de même sexe ». [\[278\]](#)

Constitutions Générales OFS 24.3.

Que les frères et sœurs collaborent aux efforts faits dans l'Église et la société pour affirmer la valeur de la fidélité et le respect de la vie, et pour apporter une réponse aux problèmes sociaux de la famille.

Réfléchissons en Fraternité

1. Ces statistiques citées par le journal espagnol *El País* reflètent-elles la réalité du mariage aujourd'hui dans notre communauté ?
2. Voyons-nous actuellement dans notre communauté des baptisés non-croyants accéder au mariage religieux ? Si oui, comment assument-ils la vie conjugale et familiale ?
3. Que demande à l'Église aujourd'hui la réalité que vivent les personnes mariées et les familles ?
4. Face à la réalité des divorcés, et de ceux qui se sont remariés, que propose le document pontifical *Amoris Laetitia* ?

5. Que dit le Pape François dans ce document sur les familles ayant des enfants à orientation homosexuelle ? Quelle est ta position sur le mariage de couples de même sexe ?

3. AGIR

- À la lumière de tout ce que nous avons partagé, que pourrions-nous faire en tant que Fraternité pour vivre ce que cet article 24.3 des Constitutions Générales nous invite à faire ?

4. CÉLÉBRER

- Dans la prière finale, prions pour les familles qui vivent aujourd’hui la réalité à laquelle nous avons réfléchi.